



**AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé au bureau municipal, situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0.

L'envoi des comptes de taxes aux contribuables sera fait dans les trente (30) prochains jours, soit dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité à l'adresse mentionnée ci-dessus, selon les modalités suivantes : soit du lundi au jeudi, entre 8 h 30 et midi ou entre 13 h 00 à 16 h 30.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 22 janvier 2025.

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière